

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1999**

The  
copy  
may  
the  
sign  
che



This  
Ce d

10x





The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

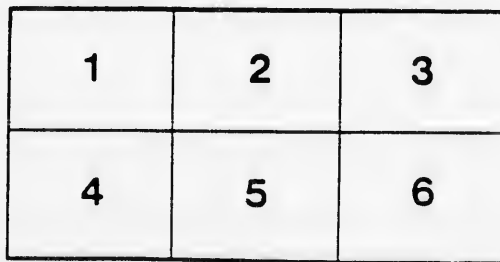
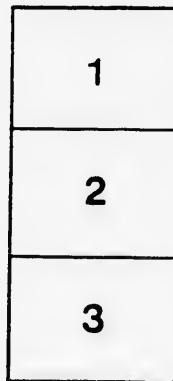
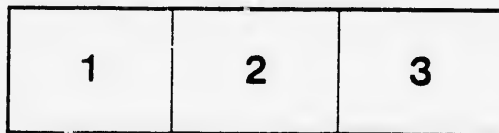
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5  
5.0

5.6  
6.3

7.1  
8.0

9.0  
10.0

11.2  
12.5

14.0  
16.0

18.0  
20.0

22.5  
25.0

28.0  
32.0

36.0  
40.0

45.0  
50.0

56.0  
63.0

71.0  
80.0

90.0  
100.0



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

971.07  
363ae

C

MES CH

Je dé  
de vous  
dant qu  
liberté  
lutte é

M. le  
député  
savez, j  
court é  
mais il  
il est d  
cette é  
docteu  
geaien  
le temp

Leq  
court c  
traire  
Quelq  
m'éri

MON C

.....  
tu as  
gens h  
fin, la

C'es  
lait ai

971.07  
363ae

L.-P. Pelletier

1876

AUX ELECTEURS  
DU  
COMTE DE DORCHESTER.

MES CHERS AMIS,

Je désire vous laisser terminer vos semences avant de vous déranger pour des assemblées, mais, en attendant que j'aie le plaisir de vous voir, je prends la liberté de vous adresser quelques mots au sujet de la lutte électorale qui commence.

M. le docteur Vaillancourt a été élu unanimement député de votre comté en 1891, et, comme vous le savez, j'ai un peu contribué à ce résultat. M. Vaillancourt était alors et se proclamait conservateur-national mais il a complètement changé son attitude politique, il est devenu partisan avoué de M. Laurier. J'étais à cette époque en lutte ouverte avec M. Mercier, et le docteur Vaillancourt était l'un de ceux qui m'encourageaient le plus dans la guerre que nous faisons dans le temps au Premier Ministre de Québec.

Lequel des deux a abandonné l'autre? M. Vaillancourt dit que c'est moi, mais mes amis savent le contraire et en voici quelques preuves additionnelles. Quelques jours après son élection, le 23 mars 1891, il m'écrivait ce qui suit :

St. Anselme, 23 mars 1891.

MON CHER AMI,

.....Permetts-moi de te féliciter de l'attitude que tu as prise vis-à-vis César et le *Quotidien*. Tous les gens bien pensants l'approuvent. Combats jusqu'à la fin, la victoire sera pour toi.....

Tout à toi,

C. E. VAILLANCOURT.

C'est l'honorable Mercier que M. Vaillancourt appelait ainsi César.

60443

P 971.07  
P 363ae

— 2 —

Quelques jours après, au moment où on était venu avec la police s'emparer par la violence du journal *La Justice*, et qu'on en avait fait une doublure de l'*Electeur*, M. Vaillancourt m'écrivait ce qui suit :

St-Anselme, 2 avril 1891.

MON CHER PELLETIER,

Comme *La Justice* n'est plus qu'un double de l'*Electeur*, je ne vois plus la nécessité de l'existence de ce journal. Veuillez donc avoir la bonté de faire rayer mon nom de la liste des abonnés. Pas un seul numéro de l'*Etendard* n'est encore arrivé à St-Anselme. S'il était possible avec le prochain numéro, tu pourrais faire paraître un supplément contenant tout ce qui a paru jusqu'à ce jour concernant l'imbroglio, et ce supplément devrait être répandu dans le comté. Courage.

A toi,

C. E. VAILLANCOURT, M. P.

Encouragé par les conseils que me donnaient M. Vaillancourt et un grand nombre des amis du comté, je continuai en effet la lutte qui se termina par le renvoi de M. Mercier, et la formation du nouveau gouvernement dont je fus un des membres.

Quelques jours après la formation de ce nouveau gouvernement, M. Vaillancourt m'écrivait ce qui suit :

St-Anselme, 24 décembre 1891.

CHER AMI,

Mes sincères félicitations pour ton élévation au poste honorable que l'on t'a confié. La politique n'est pas rose par le temps qui court et notre chère province subit de dures bourrasques de temps à autres. Enfin, si le peuple vous confirme en grâce, c'est qu'il aura confiance que vous ferez mieux que vos prédécesseurs. J'ai bien hâte de te voir pour en parler à cœur ouvert. Veuillez présenter mes amitiés à Madame Pelletier et me croire,

Ton dévoué,

C. E. VAILLANCOURT.

Comme vous le voyez, j'avais commencé la lutte contre M. Mercier avec le concours et l'encouragement de M. Vaillancourt. La lutte terminée il me félicite de

tout ce q  
fez us mi  
pas enco  
choses là  
me faire  
qu'il m'e  
moi qui

Cette l  
a tenue s  
voir.

Lorsqu  
Dorches  
croire qu  
comté.  
j'avais d  
il n'a ja  
fait pou  
reproche  
été capa  
l'intérêt  
Ottawa,  
et qui p  
je fais p  
du com

C'est  
tâcher o  
neur au  
yeux su  
capable  
député  
l'hon. M  
M. Ang  
et qu'il  
temps  
tion du  
était de  
candid  
avoir e  
vint à  
son co  
Sainte-  
il va m  
de vou  
en der

112109

tout ce qui est arrivé. Il exprime l'espoir que nous ferons mieux que nos prédécesseurs et l'encre n'était pas encore sèche sur le papier où il avait écrit ces choses là, qu'il se lançait contre moi dans le comté pour me faire la guerre et pour remettre au pouvoir le César qu'il m'encourageait à combattre. Ce n'est donc pas moi qui l'ai abandonné comme il le prétend.

Cette ligne de conduite est la même que celle qu'il a tenue sur la question des écoles comme vous allez le voir.

Lorsque j'ai demandé aux électeurs du comté de Dorchester d'élire M. Vaillancourt, j'avais raison de croire qu'il m'aiderait à travailler à la prospérité du comté. Mais loin de recevoir de lui le support auquel j'avais droit de m'attendre pour le progrès du comté, il n'a jamais ouvert la bouche en chambre et n'a rien fait pour le comté. Je ne lui en fais pas un grand reproche, car je comprends qu'il n'a probablement pas été capable de faire mieux. Mais d'un autre côté, dans l'intérêt du comté, je désirerais avoir pour m'aider à Ottawa, un homme qui pourrait faire quelque chose et qui pourrait coopérer avec moi dans le travail que je fais pour le bonheur et la prospérité des électeurs du comté.

C'est pourquoi j'ai fait tous les efforts possibles pour tâcher de trouver un homme distingué qui ferait honneur au comté et qui pourrait m'aider. J'avais jeté les yeux sur les noms de deux hommes que je croyais capables de remplir le noble rôle que j'attendais du député fédéral de Dorchester: l'hon. M. Angers et l'hon. M. Caron. Il m'a été impossible d'avoir l'hon. M. Angers parce qu'il se présente dans Québec-Centre et qu'il est obligé de rester à Québec la plupart du temps vu qu'il a la direction de la lutte et l'organisation du parti. D'un autre côté l'hon. Sir A. P. Caron était demandé par beaucoup de comtés pour être leur candidat, mais j'ai réussi par obtenir de lui, après avoir consulté un grand nombre de personnes, qu'il vint à se présenter chez nous, et il a finalement donné son consentement. Son choix a été ratifié hier à Sainte-Hénédine à l'assemblée que nous avons eue et il va maintenant commencer la lutte. Il aura occasion de vous expliquer son programme qui peut se résumer en deux mots: Une politique fiscale dans l'intérêt



bien entendu du pays et des cultivateurs et justice pour la minorité catholique du Manitoba.

Ce programme, qui est celui du parti conservateur dans la présente lutte, est destiné à triompher glorieusement au poll le 23 juin prochain, et j'espère que le beau comté de Dorchester, avec ses traditions illustres, sera dans la procession triomphale ce jour-là.

Je n'entreprendrai pas de disenter ici d'une manière bien détaillée les questions de finance, de protection et de libre échange. Lorsque l'ancien gouvernement de 1878 était au pouvoir à Ottawa, il avait imposé des taxes sur toutes les choses les plus nécessaires à la vie. Le gouvernement conservateur a aboli les taxes sur le thé, le café, le sucre et autres articles de ce genre. M. Vaillancourt vous dit que la protection vous appauvrit. N'est-il pas vrai que vous payez tous les articles que vous achetez aujourd'hui chez les marchands beaucoup moins cher qu'en 1878 du temps de M. Laurier. On vous dit que l'huile de charbon, le coton, le coton et tout ces effets-là paient des taxes énormes. N'est-il pas vrai que vous payez ces articles aujourd'hui beaucoup moins cher que vous ne les payiez alors ? Donc la protection n'a pas eu un si mauvais effet que le dit M. Laurier. Au contraire elle a eu l'effet de faire baisser les prix de tous les effets que vous achetez et en même temps d'encourager les manufactures dans le pays et de ne pas sacrifier notre marché à celui des États-Unis. Si nous remettons M. Laurier au pouvoir, les choses reviendraient comme elles étaient dans ce temps-là. Et quel est celui qui ne se rappelle pas la crise sérieuse que nous avons traversée à cette époque où la désolation et la pauvreté s'étendaient comme un suaire sur tout le pays.

Le docteur Vaillancourt vous parle de scandales, de vols et de brigandage. Je sais parfaitement que tous les gouvernements, conservateurs ou libéraux, font des fautes, mais à quoi bon crier à propos de tout cela lorsqu'on habite une maison de verre. Vous vous rappelez que nous nous sommes mis tous ensemble en 1892 pour balayer comme par un véritable vent de tempête les hommes qui s'étaient fait bâtir des palais et des châteaux avec l'argent public et qui sont encore les mêmes aujourd'hui, amis de M. Laurier et chefs de M. Vaillancourt.

Ce  
brigand  
dans  
drez  
poin  
J'a  
impe  
Coul  
Le  
co-ri  
cés à  
prot  
leurs  
serva  
com  
infâ  
toba  
misè  
seil  
leur  
a été  
a rel  
là la  
soit  
juge  
pou  
Ce  
pays  
prot  
Tup  
me  
M. L  
sait  
teur  
part  
a pl  
les q  
pas  
pour  
meil  
cont  
lane  
gnet  
L

Ces gens là sont donc bien mal vengés à parler de brigandage politique et comme j'ai trop de confiance dans votre intelligence pour croire que vous les prendrez au sérieux, je n'insisterai pas d'avantage sur ce point.

J'arrive maintenant à la question des écoles, la plus importante que ce pays ait eu à décider depuis la Confédération.

Le gouvernement libéral de Manitoba a enlevé à nos co-religionnaires les écoles catholiques et il les a forcés à payer des taxes pour bâtir et maintenir des écoles protestantes où leur religion leur défend d'envoyer leurs enfants. Il a fallu que le gouvernement conservateur, qui a été appelé à réparer une bévue comme celle-là, apporte un remède à cette outrageante infâmie. Depuis cinq ans les catholiques du Manitoba luttent pour leurs droits et, après bien de la misère, ils ont réussi à obtenir un jugement du Conseil Privé de la Reine d'Angleterre, déclarant que leurs écoles devaient leur être rendues. Ce jugement a été communiqué au gouvernement de Manitoba qui a refusé de s'y soumettre. Dans un cas comme celui-là la constitution de notre pays pourvoit à ce que ce soit le gouvernement fédéral qui fasse respecter le jugement du Conseil Privé et qui présente une loi pour réparer l'injustice commise.

Cette loi a été présentée, et les catholiques de ce pays ont eu la douleur de constater, pendant que des protestants comme Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper, les chefs du parti conservateur, présentaient une loi pour nous rendre justice, un catholique comme M. Laurier, qui est le chef de M. Vaillancourt, s'opposait à ce que justice fut rendue. Il est vrai que le docteur Vaillancourt a voté pour ce Bill, mais il déclare partout dans le comté que le Bill était mauvais et qu'il a plus confiance à M. Laurier sur la question des écoles qu'au gouvernement. M. Vaillancourt n'était donc pas sincère dans son vote. S'il trouvait le Bill mauvais pourquoi votait-il pour ? et s'il trouvait M. Laurier meilleur que le gouvernement, pourquoi votait-il contre M. Laurier et avec le gouvernement ? M. Vaillancourt serait-il par hasard plus capable que Monseigneur Langevin et tous nos évêques ?

L'attitude de M. Vaillancourt sur cette question est

la même que celle qu'il a tenue à mon égard lorsqu'il m'engageait à combattre M. Mercier, qu'il me félicitait pour cela et qu'ensuite il m'a combattu sans raison. Encore là M. Vaillancourt a changé d'opinion. Il parle d'une manière et il vote de l'autre. M. Vaillancourt voudrait retourner en chambre pour mettre M. Laurier au pouvoir. C'est à dire qu'il voudrait mettre au pouvoir un homme qui a sacrifié tous les droits des catholiques. Cela nous donne une idée de la justice de M. Vaillancourt et de la confiance que l'on peut donner à ses promesses. Ce n'est pas difficile pour M. Vaillancourt de promettre qu'il votera pour le Bill des catholiques, car il ne sera jamais appelé à remplir cette promesse si M. Laurier arrivait au pouvoir. En effet M. Laurier est contre les catholiques. Monseigneur Langevin a dit de lui qu'il avait trahi la cause des catholiques comme on peut le constater dans son télégramme si bien connu :

“Aucun évêque ne diffère d'avec moi. Tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le Bill trahissent la minorité catholique.”

A. D. LANGEVIN,  
Archevêque de St-Boniface.

Et c'est l'homme marqué au front du sceau de la trahison par l'archevêque de Manitoba que M. Vaillancourt veut mettre au pouvoir ?

Ce chef de M. Vaillancourt a eu la chance de revenir de son erreur, de se soumettre au mandement de nos évêques. Il ne l'a pas voulu. On lui a présenté à la grande assemblée de St-Raphaël, comté de Bellechasse, une déclaration qui se lisait comme suit :

#### DECLARATION

“ En face de la déclaration du comité judiciaire du Conseil Privé qui s'est prononcé définitivement sur les questions de droit et de faits, en déclarant que la minorité catholique du Manitoba a des griefs fondés et qu'elle a droit à ses écoles séparées ;

“ En face des déclarations du gouvernement actuel qui proclame que son devoir patriotique est de persister dans sa politique de remédier aux griefs de la mino-

rité  
sant  
gara  
...  
de Q  
n'ac  
gent  
d'un  
Man  
le C  
...  
“ J  
chef  
form  
puy  
trice  
Man  
ayan  
de la  
m'en  
gouv  
légis  
tard  
...  
M.  
C'est  
clerg  
catho  
doiv  
semb  
est d  
pouv  
en m  
ceux  
je te  
...  
D'  
qu'il  
est c  
pouv  
...  
En  
dire  
vous  
com  
ense  
passé

rité catholique romaine de Manitoba, en la rétablissant dans la jouissance des droits et privilèges que lui garantit la constitution ;

“ En face de ce mandement des évêques de la province de Québec qui imposent aux catholiques l'obligation de n'accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engagent formellement à voter, au parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par le Conseil Privé d'Angleterre.

“ Je, soussigné, candidat à la présente élection, et chef reconnu du parti libéral m'engage, comme tel, formellement et solennellement à exiger et appuyer de mon vote la passation d'une mesure réparatrice, devant remettre la minorité catholique du Manitoba dans la plénitude de ses droits reconnus, et ayant l'approbation de l'évêque spécialement chargé de la défense et de la protection de ses droits. Je m'engage de plus à ne rien faire qui puisse mettre le gouvernement dans l'impossibilité de présenter telle législation réparatrice ou qui soit de nature à en retarder l'adoption. ”

M. Laurier a refusé de signer cette déclaration. C'est-à-dire, qu'il est en révolte ouverte contre notre clergé et contre le jugement de la Reine. Tous les catholiques et les protestants bien pensants de ce pays doivent flétrir un homme comme celui-là, et il me semble que les électeurs de Dorchester croiront qu'il est de leur devoir de ne pas contribuer à le mettre au pouvoir. Il en est indigne, et le docteur Vaillancourt en marchant sous son drapeau, tombe dans le cas de ceux dont on peut dire : Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es.

D'ailleurs à quoi bon pour M. Vaillancourt de dire qu'il est pour les catholiques s'il suit un homme qui est contre eux et veut avant toute chose le mettre au pouvoir, ce dont il est indigne ?

En terminant, mes chers amis, permettez-moi de vous dire que si vous avez un peu de confiance en moi et si vous croyez que je puis faire quelque chose pour votre comté, j'espère que nous nous donnerons la main tous ensemble et que, unis comme nous l'avons été dans le passé, nous verrons triompher la cause sacrée des droits

de la minorité du Manitoba que représente Sir A. P. Caron comme candidat dans notre comté.

Donnez en même temps au comté un homme capable de m'aider à travailler à votre prospérité. Je tiens beaucoup à cela, parce que j'ai pour vous de la reconnaissance et de l'amitié. Vous m'avez pris par la main et vous m'avez fait ce que je suis dans la politique. Je m'en souviens et je voudrais vous le rendre en travaillant dans ma sphère pour votre bonheur et votre prospérité, en envoyant à Ottawa un homme capable qui seconderait mes efforts.

J'aurai l'occasion de faire le tour du comté bientôt pour la distribution des argents de colonization. Cela me fournira l'occasion et le plaisir de vous voir et nous pourrons discuter ensemble alors toutes ces questions-là.

Quelques personnes vous parlent des taxes que le gouvernement provincial a imposées. Comme il s'agit maintenant d'une élection fédérale, ce n'est point le temps de discuter les questions de politique provinciale. C'est le gouvernement fédéral qu'il s'agit de juger et c'est la question des écoles catholiques qu'il faut régler. Quand le temps sera venu, je me propose de défendre la politique du gouvernement dont je forme partie, et vous verrez que ce n'est pas par plaisir que nous avons imposé pour quelques temps les taxes en question. M. Mercier avait plongé la Province dans un abîme de dépenses et il fallut payer cela. Je vous prouverai en temps et lieu ce qui en est sous ce rapport.

En attendant (chaque chose à son temps), je compte sur tous mes bons et fidèles amis du comté pour marcher avec moi la main dans la main et continuer à défendre nos droits et ceux du comté.

Votre ami dévoué,

LOUIS P. PELLETIER.

le Sir A. P.

omme capa-  
Je tiens  
la recon-  
la main  
itique. Je  
en travail-  
otre, pros-  
pable qui

té bientôt  
tion. Cela  
oir et nous  
ces ques-

xes que le  
omme il  
n'est point  
ue provin-  
l s'agit de  
iques qu'il  
e propose  
at dont je  
par plaisir  
os les taxes  
Province  
r cela. Je  
est sous ce

je compte  
pour mar-  
continuer à

ETIER.

